



COMPOSITION DES JURYS
UFR STAPS
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 19 juillet 2019 et du 12 septembre 2022 accordant à l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 1^{ère} année de Licence **STAPS** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 et pour les 3 délibérations – semestre 1, semestre 2 et session 2 :

Président : Stéphane LELIEVRE

Membres :

Marianne ASSADI
Philippe BENAS
Karen BRETIN-MAFFIULETTI
Benoît CARITEY
Carole COMETTI-BONHOMME
Philippe DEBARBIEUX
Arnaud DURY
Philippe GANDREY
Alain MARTIN
Estelle MINGAM
Franck MOREL
Christos PAIZIS
Guillaume PERREAU-NIEL
Delphin TISSIER
François WECKERLE

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 27 octobre 2023

Lionel CROGNIER

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS
3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877
21078 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 39 67 44 - Fax 03 80 39 67 02
Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr